

LE PARAGRAPHE ARGUMENTE

Mise au point de J.-L.CARNAT et Michèle LAGORCE sur le "paragraphe argumenté" en Histoire-Géographie
(9 mai 2001)

Constat et principes

Le modèle d'enseignement dominant dans nos disciplines privilégie trop souvent la restitution d'un contenu et non le processus qui amène à écrire (ce qui ne signifie pas que les élèves ne doivent pas disposer de connaissances) ; or l'écriture est un des instruments de construction du savoir par l'élève.

Il faut donc impliquer l'élève dans cette pratique en partant du postulat que le degré de maîtrise de la langue par l'élève n'est toujours trop faible selon le point de vue du professeur - n'est pas un préalable à son utilisation. Le renforcement de cette maîtrise ne peut se faire qu'au travers d'exercices fréquemment pratiqués dans les différentes disciplines et non seulement en français.

Des inquiétudes chez les professeurs

Certaines raisons parfois évoquées pour mettre de côté ces exercices - manque de pratique de l'écrit, de vocabulaire spécifique, syntaxe approximatives - sont la justification même de la nécessité d'un travail dans le domaine de la maîtrise des langages.

La crainte des professeurs est aussi de ne pas entièrement contrôler - a priori - ce que l'élève va écrire. En effet dans ce type de démarche il faut:

permettre à l'élève le tâtonnement, l'erreur (sous réserve qu'il y ait ensuite un travail d'analyse d'erreur);

réhabiliter dans nos disciplines l'écriture -d'essai- ou le-brouillon- (le "vrai", le "juste" n'existent pas en eux-mêmes" ; tout discours historique ou géographique, que ce soit celui du chercheur, du professeur dans sa classe, de l'élève, est une construction qui doit bien sûr être fondée "argumentée".

laisser le temps suffisant pour que le processus d'écriture - lent et souvent douloureux - puisse avoir lieu. L'écriture demandée à l'élève prend du temps, mais ce n'est pas du temps perdu, il correspond à un moment d'apprentissage, tant dans le domaine du langage que du savoir disciplinaire spécifique mis en oeuvre

repenser l'évaluation des productions qui doit partir de ce que l'élève a produit et non d'une réponse attendue préalablement fixée dans des moindres détails de fond et de forme (comme ce peut être le cas dans la récitation d'un paragraphe du cahier, ou d'une définition).

La question des consignes d'écriture

Parmi les consignes les plus souvent données, on trouve : décrire, expliquer, argumenter, prouver, justifier, montrer ...

Certaines sont explicites quant à ce que doit faire l'élève, d'autres moins; par exemple "expliquer" qui se réfère à des procédés démonstratifs complexes éclaire-t-il la tâche ? C'est un verbe qu'il est préférable de ne pas employer.

Outre la tâche à accomplir, la consigne doit préciser à l'élève les conditions de sa réalisation (à partir de quoi doit-il écrire) ; la situation à cet égard n'est pas la même en classe, en cours d'apprentissage, et en évaluation intervenant après ces apprentissages (évaluation bilan, évaluation sommative).

Une formule, en accord avec les attentes de fin de troisième, peut être avantageusement employée "rédiger (une phrase, un paragraphe) - décrivant, montrant que, justifiant -, sans tomber dans un formalisme excessif, cette formule revenant de manière régulière au fil des consignes permettrait à l'élève de bien identifier ce qu'on attend de lui quand on lui demande d'écrire et d'argumenter

Qu'attend-on de l'élève au travers du paragraphe argumenté:

* Qu'il "argumente" c'est à dire construire un discours organisé en réponse au sujet contenu dans la consigne ; pour ceci il dispose :

- de connaissances,
- de compétences relatives au traitement de l'information dans des supports documentaires fournis avec le sujet (sélectionner, trier, mettre en relation),
- d'une capacité de transfert puisque les connaissances dont il dispose doivent être mises au service du champ ou contexte défini par le sujet, et non récitées mécaniquement sous peine de "hors sujet";
- d'une maîtrise courante de la langue (vocabulaire, syntaxe) qui lui permette d'exprimer sa pensée
- des "codes" relatifs au champ disciplinaire : discours historique ou géographique respectant certaines règles d'énonciation : neutralité, non intervention du sujet (du "je" et ceci à la différence de l'argumentation en français), marqueurs de temps, de lieux; discours appuyé non sur l'opinion personnelle de l'élève mais sur le savoir constitué et validé des disciplines
- La question de "point de vue" de l'élève ne se pose que dans une très faible mesure en histoire et géographie, un peu plus en éducation civique, où ce point de vue est cependant borné par la connaissance des textes réglementaires (lois)- eux-mêmes appuyés sur les valeurs fondatrices de la république.

Des situations et des démarches pour l'apprentissage de l'écriture

Les compétences énoncées plus haut n'existent pas a priori chez l'élève ; elles sont à construire par des apprentissages progressifs de la 6^e à la 3^e.

La distinction

connaissances (mémorisation et restitution)
compétences relatives au traitement de l'information (identifier, sélectionner, trier, hiérarchiser, mettre en relation)
production (rédaction, ou production de schéma et croquis, ou production orale)

doit être claire dans la demande des professeurs pendant les moments d'apprentissage et les évaluations, même si au final le paragraphe argumenté de type brevet intègre ces trois registres de compétences,
Faire écrire

Le travail d'écriture est par nécessité individuel, s'il y a mise en commun ce ne peut être qu'après par échange de propositions ; ne pas se laisser leurrer par les "écritures collectives", en phase orale dialoguées où seulement 1/58 des élèves participent au processus (pendant que les autres attendent pour recopier!) ; en revanche le travail collectif avec production écrite anonymée au rétroprojecteur est tout à fait pertinent

Quelques situations possibles :

rédiger une définition

passer de l'iconographique au texte (décrire un paysage, un tableau) : au premier plan je vois...

traduire en mots le message d'un croquis (par exemple les dynamiques régionales aux Etats-Unis)

faire un croquis, un schéma (c'est un exercice langagier, et particulièrement exigeant en terme de grammaire et syntaxe)

élaborer une ou quelques phrases de résumé comportant obligatoirement des mots repérés et par exemple inscrits au tableau

familiariser les élèves à l'utilisation de tableaux pour mettre en ordre leurs connaissances et les informations disponibles dans les documents

	Ce que montre le document à propos du sujet qui m'est donné	Ce que je sais à propos de ce sujet en évitant les hors-sujets	Les principales idées et notions que je peux utiliser	Les repères de lieux et de dates que je connais à propos du sujet
document 1				
document 2				

L'utilisation du traitement de texte qui permet à partir d'une production déjà écrite et imprimée sur papier, des modifications et remises en ordre peut être très efficace avec certains élèves.

En guise de conclusion: la meilleure formation à l'écriture du paragraphe argumenté ce sont des séances, des "cours" organisés sur le schéma de la production attendue chez les élèves:

- un "sujet" : thème du jour, énoncé de manière problématisée, avec une mise en question ou en projet en début d'heure
- des connaissances apportées par le professeur selon différents canaux : ses propres explications, le manuel, des médias complémentaires (vidéo)
- des supports documentaires en nombre limité et utilisés dans le sens suggéré par la problématique du jour
- des réponses construites par élèves à partir des consignes fournies par le professeur.